



Modification formule assurance auto en milieu d'année

Par **MjXav**, le **02/12/2016** à **18:05**

Bonjour à tous,

Je fais actuellement les démarches nécessaire auprès de mon assurance auto actuelle pour passer vers une formule plus "légère", mon véhicule étant maintenant un peu vieux.

J'ai fait une demande de changement par mail, et j'ai reçu un devis qui me ferait payer moitié moins chère.

Cependant j'ai reçu un autre mail juste après, m'annonçant que j'ai un solde débiteur, et qu'au 1er janvier, je devrais payer 138,73 euros, réparti en 4 mensualités de 34,68 euros.

J'ai envoyé un mail pour demander si c'était une erreur, et on m'a répondu qu'il s'agissait de la somme due jusqu'à la date d'anniversaire de mon contrat (actuellement mon assurance va jusqu'au 30 juin 2017).

Je ne suis pas sûr de savoir en quoi je dois payer cette somme. Peut-être sont-ils dans leur bon droit mais je me pose tout de même certaines questions :

Est-ce par ce que je prévois de partir sur une formule moins chère dans les jours qui viennent et que, par conséquent, je dois payer une partie de mon assurance actuelle qui court jusqu'en juin ? C'est tout de même étrange si c'est le cas...

Autant resté sur la formule actuelle si ils me font payer 35 euros en plus pour "respecter" mon contrat si jamais je dois partir sur une formule plus avantageuse financièrement.

La loi Hamon est valable pour les résiliations mais dans ce genre de cas, que faire ?

J'ai renvoyé un mail en demandant si c'était bien à cause du changement de formule, et si je

devais payer cette somme en plus de ma future cotisation mensuelle. J'attends leur réponse (déjà qu'ils m'ont envoyé un contrat 100 euros plus chère à l'année que dans leur devis... ils doivent m'en renvoyer un autre, conforme. Mais à croire qu'ils font exprès).

Merci par avance de vos éclaircissements.

Par **Visiteur**, le **02/12/2016 à 18:11**

Bjr,

Je ne connais pas votre assureur, mais un changement de garantie est faisable en cours de contrat hors date d'échéance !

Par **chaber**, le **02/12/2016 à 19:12**

bonjour

[citation]Cependant j'ai reçu un autre mail juste après, m'annonçant que j'ai un solde débiteur, et qu'au 1er janvier, je devrais payer 138,73 euros, réparti en 4 mensualités de 34,68 euros.
[/citation]

Etes vous à jour de vos prélèvements?

[citation]J'ai renvoyé un mail en demandant si c'était bien à cause du changement de formule, et si je devais payer cette somme en plus de ma future cotisation mensuelle.[/citation]les assureurs ont la facheuse habitude de facturer des frais d'avenant

[citation]La loi Hamon est valable pour les résiliations mais dans ce genre de cas, que faire ?
[/citation]la loi hamon vous permet de résilier si vous résilier après une année d'assurance. C'est votre nouvel assureur qui s'en chargera

Un assuré a tout à fait le droit de modifier son contrat en cours d'année

Par **MjXav**, le **02/12/2016 à 19:23**

Il me semble bien être à jour, mais peut-être que le premier prélèvement s'est fait en août et qu'il s'agit du prorata de juillet / août. Mon historique bancaire ne me permet pas de remonter jusque là, il faut que je vois avec mon agence si j'ai été prélevé dès début juillet, date de début de mon contrat.

Mais je paie mon assurance sur 10 mois, (c'est comme ça depuis que je suis chez eux, ça fait dans les 3 ans), donc étrange.

Par **morobar**, le **03/12/2016 à 10:05**

Bonjour,

[citation] juillet / août. Mon historique bancaire ne me permet pas de remonter jusqu'à la [citation]

Il faut enlever les gants de boxe avant d'utiliser le clavier.

:-)